

TACTIS



Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles sur la CC du Pays du Sânon

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

24 septembre 2020



SOMMAIRE

1

Introduction

2

Synthèse de l'étude

3

Analyse cartographique sur
l'intercommunalité

4

Annexes



1

Introduction

Introduction

Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir le diagnostic des dynamiques de tiers-lieux sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan par l'analyse des résultats du questionnaire diffusé au cours du premier semestre 2020 ainsi qu'une série d'analyses cartographiques.

Les différentes conclusions de cette étude sont des premiers éléments de réflexion mis à disposition des EPCI pour favoriser et orienter le développement de projets de tiers-lieux sur leur territoire.

Éléments employés pour produire cette étude :

- **Recueil et analyse des données existantes pour qualifier le besoin potentiel en tiers-lieux de chaque intercommunalité :**
 - Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012/2013)
 - Etude du potentiel de développement et des possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54 (2018)
 - Cartographies des flux et des possibilités de rabattements sur les principaux axes de mobilité
 - Réalisation d'entretiens avec les EPCI et porteurs de projets, benchmark des initiatives existantes
 - Réalisation et diffusion d'un questionnaire en ligne de consultation des acteurs pour estimer le volume potentiel du marché des tiers-lieux et les attentes des particuliers, des entreprises et de la sphère publique en matière de services proposés sur le territoire.
- **Etude cartographique et analyse (méthode détaillée en annexe du présent document) :**
 - Production de cartographies analytiques à l'échelle de chaque EPCI du territoire présentant certains éléments clés afin d'identifier le potentiel de développement de tiers-lieux sur le territoire : densité de population, accessibilité, nombre d'entreprises, vieillissement de la population...

En annexe, deux tableaux présentent **la répartition des réponses par profil de répondants** (particuliers dans le cadre privé ou professionnel, représentant d'entreprise ou représentant de la sphère publique) et **par EPCI de résidence des répondants**.

L'étude s'est appuyée sur un questionnaire recueillant les besoins des publics cibles des tiers-lieux sur le territoire



Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient le lieu de rencontre *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Un tiers des répondants privilégient le lieu de rencontre, puis un quart le lieu culturel ;
- Plus de la moitié des répondants souhaiteraient le fréquenter une à deux fois par mois ;
- 19 € de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et tout de même 21,1% de retraités.



Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Plus de 40 % des répondants priorisent le bureau partagé ;
- 30 € de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et sont salariés.



Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Près de deux-tiers des entreprises cherchent principalement un lieu de rencontre inter-entreprises ;
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur du commerce ou du BTP donc peu d'activités propices au télétravail



Les tiers-lieux du territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, ...).

Ils peuvent également porter des valeurs d'innovation qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et améliorent la qualité du service public.

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'événements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.



2

**Synthèse de
l'étude**

Des besoins identifiés sur le territoire mais une nécessaire implication de la Collectivité pour porter un projet pérenne

Sur le territoire, il y a à ce jour peu d'initiatives de type tiers-lieux recensées

- Il existe une **Maison de Services au Public**, animée par le Réseau Familles Rurales, dans le bourg-centre d'Einville-au-Jard, qui propose principalement des services de médiation et d'accompagnement aux démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, etc.)
- Un projet de **coworking en milieu rural** est en cours de réflexion par la Communauté de Communes, qui a récemment initié une réflexion sur les tiers-lieux.
- La Communauté de Communes du Sânon peut donc **se positionner comme l'acteur moteur** des initiatives de type tiers-lieux sur le territoire

L'analyse cartographique met en lumière différents besoins et la pertinence d'un tiers-lieu, notamment en matière :

- De redynamisation du territoire et de fixation des travailleurs
- D'inclusion numérique et d'accompagnement des personnes âgées ou des publics en difficulté
- D'accès aux services, de création de lien social et d'activités culturelles

Il est nécessaire pour la Communauté de Communes de s'impliquer fortement si elle souhaite qu'un projet pérenne aboutisse

Compte tenu du faible nombre d'habitants du territoire et de sa structuration en petits villages autour du centre-bourg d'Einville-au-Jard, **la mise en place d'un projet de tiers-lieu pérenne économiquement semble difficile.**

Toutefois, avec l'impulsion de la Collectivité, un projet générateur d'externalités positives peut émerger. A ce titre, certaines pistes peuvent être envisagées :

- L'appui sur le Réseau Familles Rurales existant et ses services/La mutualisation d'activités avec des associations locales
- La **constitution d'une communauté agissante** de 10 à 15 personnes : en positionnant la collectivité comme facilitateur de projets, à l'écoute des associations ou porteurs de projets locaux, le Pays du Sânon peut impulser la dynamique nécessaire pour ce type de lieu (un espace, une communauté, des activités co-construites...)
- **La diversification servicielle du projet en cours d'étude** : du coworking rural, qui peut faire office de base de services, couplé à d'autres activités grâce à des partenariats locaux : animation, expositions, vente de produits locaux, médiation numérique, etc.

La modélisation économique d'un tel projet est à approfondir mais il y a de grandes chances que celui-ci nécessite un investissement de la collectivité pour être pérenne. Le cas échéant, cet investissement doit être vu comme un projet de territoire au même titre que d'autres équipements publics (médiathèque, bibliothèque) et non comme un investissement rentable.

Ne pas concentrer son offre de service exclusivement sur le coworking

Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur le territoire de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**, le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole du Grand Nancy. Cette analyse s'est faite comme suit :

- Analyse des mobilités pendulaires sur le territoire
- Catégorisation du potentiel de télétravail, par l'analyse des Catégories Socio-professionnelles du territoire
- Analyse de la demande de la part des travailleurs et des employeurs du territoire, via le questionnaire

Une analyse qui démontre une corrélation faible entre télétravail et fréquentation des tiers-lieux

L'analyse menée a fait remonter les points suivants :

- **Le potentiel de télétravail augmente régulièrement sur le territoire**, selon les données de l'Insee 11% des cadres télétravaillent au moins une fois par semaine
- **Néanmoins, seuls 12% des usagers des tiers-lieux (données nationales) sont des télétravailleurs**
- De plus, le questionnaire a fait remonter **une appétence limitée pour la pratique du télétravail au sein d'un tiers-lieux**, mis à part pour les répondants indépendants ou auto-entrepreneurs

A ce titre, le développement des tiers-lieux **ne semble pas directement corrélé à celui du télétravail**, la grande majorité des télétravailleurs salariés préférant rester à leur domicile.

Le contexte accentue la nécessité pour les tiers-lieux de se réinventer au-delà du concept de travail déporté et de coworking

Le développement des tiers-lieux d'activité a souvent été lié à l'essor du "coworking", qui est un concept de bureaux partagés où chacun peut mener son activité. Néanmoins, le contexte actuel remet en question ce développement, y compris dans les zones urbaines denses :

- **Une viabilité économique fragile** : les difficultés financières de We Work, "licorne" du secteur, démontrent la fragilité du modèle économique du coworking, **reposant sur des charges fixes (foncier) alors que les revenus sont variables (forfait à la journée, à la semaine...)**
- **Un contexte sanitaire qui remet en question à court et moyen terme la viabilité des lieux ouverts au public**. A l'instar des activités culturelles ou de restauration, les tiers-lieux basés sur du coworking souffrent particulièrement de la crise.

Les grandes attentes concernant les

Tiers-lieux

CADRE PERSONNEL

- 1- Une offre culturelle
- 2- Des activités et des lieux de rencontre
- 3- Un atelier partagé pour faire ensemble

CADRE PROFESSIONNEL

- 1- Un bureau partagé
- 2- Des activités de conseil et de formation

EMPLOYEURS

- 1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
- 2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

A RETENIR



- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

L'analyse de la demande laisse plutôt apparaître une attente de (re)dynamisation des liens sociaux

Les réponses recueillies sur le territoire font apparaître un besoin centré sur des lieux de rencontres et d'échanges, que ce soit économiques ou tout simplement social :

- Les réponses concernant les citoyens dans leur vie privée plébiscitent les tiers-lieux de rencontre et culturels. Cela démontre une envie de lieux partagés pour vivre des expériences et des rencontres locales.
- Les réponses venant des acteurs économiques et des salariés sont centrées sur des lieux de bureaux partagés permettant les rencontres professionnelles. Ces lieux devraient comporter des espaces de rencontre et de réunions, avec une attente sur des actions d'animation des acteurs économiques locaux.

Une analyse cartographique qui met à jour une polarisation des activités du territoire autour du centre bourg d'Einville-au-Jard. Cela constitue à la fois une opportunité et un défi pour la dynamique locale :

- Le territoire, au vu de sa faible densité, ne possède pas l'accessibilité ni l'attractivité nécessaire au déploiement de tiers-lieux privés.
- Einville-au-Jard, bourg-centre local, fait figure de pôle le mieux situé pour un tiers-lieu porté par la collectivité en partenariat avec les acteurs locaux
- Cependant, le Nord du territoire, en contraste, apparaît enclavé et souffrant d'un manque de services de proximités (commerces locaux, services publics, transports, santé...).
- Ce manque d'attractivité pourrait alors être compensé par l'aide à l'implantation d'un lieu de vie, permettant de recréer du lien et de l'activité sociale au Nord du territoire ou aux alentours de l'étang de Parroy.

Le présent document doit servir à s'interroger sur les positionnements possibles de la collectivité sur le territoire



Les grands principes d'actions de la collectivité au sein d'une dynamique tiers-lieu : 3 positionnements possibles

Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d'actions diverses par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s'inscrire dans un projet de territoire. Dans tous les cas, la collectivité est tenue d'agir en coopération avec les initiatives privées recensées.

En ce qui concerne le Pays du Sânon, le "Laisser-faire" semble toutefois peu propice à l'émergence de tiers-lieux sur le territoire.

« Laisser-faire »

Il s'agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restées sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l'initiative privée. Le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s'accroître.



Positionnement clair et sans impact budgétaire



Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

« Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l'émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessairement de soutenir financièrement les projets.



Positionnement clair, structuration d'un écosystème



Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

« S'impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s'impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s'impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l'aider à se structurer et à se développer.



Permet de compenser une carence de l'initiative privée



Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologie de lieux (concurrence)



3

**Analyse
cartogra-
phique sur
l'intercom-
munalité**

Cartographies des mobilités du pays du Lunévillois

L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers **des lieux de télétravail proches de leur domicile**. L'analyse de ces flux permet donc d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient **la plus grande utilité**.

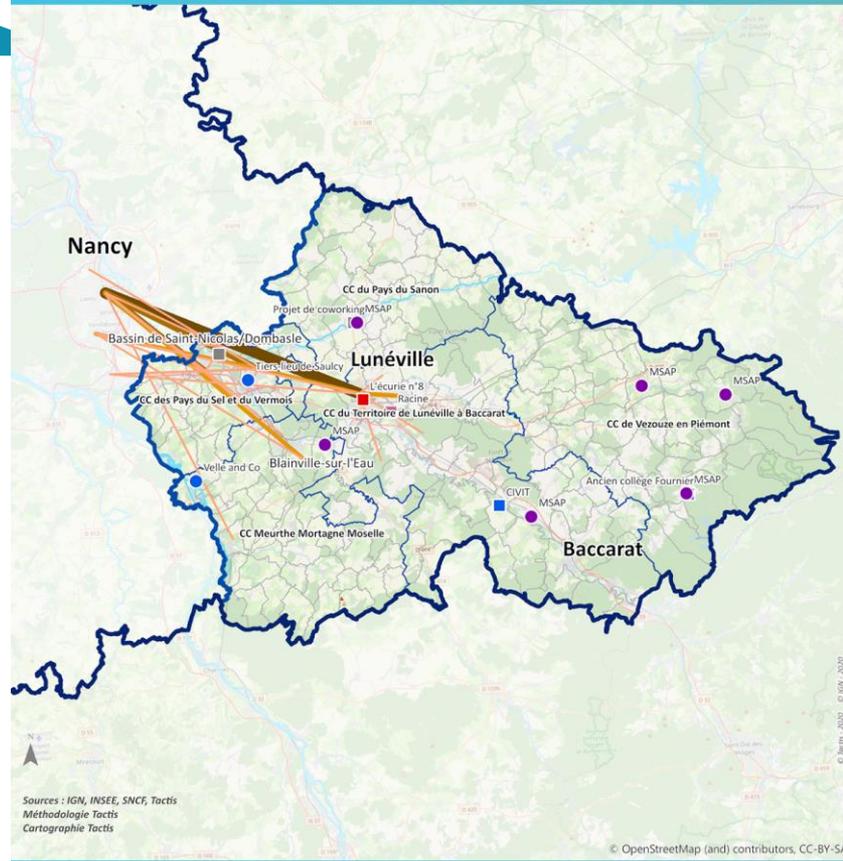
D'importants flux de mobilité, depuis et vers le bassin de vie nancéien et le Bassin de Saint-Nicolas/Dombasle

A l'échelle du Pays, ce sont plus de 359 000 déplacements quotidiens qui sont effectués, dont 218 000 en voiture (soit une part modale des déplacements de 61%)

Les principaux flux pendulaires au niveau du pays du Lunévillois, majoritairement en direction du Nord Ouest, sont les suivants :

- Plus de 27 000 déplacements quotidiens sont effectués du Sel et Vermois vers la Métropole
- CC de Lunéville à Baccarat – Nancy : plus de 15 000 déplacements
- Des déplacements internes au Pays significatifs, notamment vers le bassin de vie Lunévillois (env. 17 000)

Toutefois, certains flux concernent des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) et ne peuvent être a priori captés par des espaces de coworking.



Tiers-lieux

Existants	En projet
● Tiers-lieu d'activité	■ Tiers-lieu social
● Tiers-lieu de service au public	■ Projet de coworking
■ Pépinière ou hébergement d'entreprises	■ Tiers-lieu d'activité

Flux domicile->travail*

—	Moins de 300 personnes
—	De 300 à 600 personnes
—	De 600 à 900 personnes
—	Plus de 900 personnes

Limites administratives

—	Limites des intercommunalités
—	Limites des communes
—	Pays du Lunévillois et Sel et Vermois
—	Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine

*Les flux du territoire ne sont pas représentés en deçà de 100 personnes

Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude de l'accessibilité

L'accessibilité d'un tiers-lieu est un facteur clé de qualification de sa zone de chalandise et de développement de sa fréquentation.

Le territoire de la CC du Sânon se caractérise par :

- La proximité au Sud de la nationale N333, axe structurant vers Nancy et de la gare de Lunéville, hors de l'EPCI mais à 15 minutes en voiture.

- **De manière générale, un faible maillage de réseau de transport collectifs** qui conditionne l'usage du véhicule individuel sur un territoire peu étendu (15 minutes en voiture pour effectuer Einville-au-Jard – Bezange la Grande par la départementale).

A l'observation de la cartographie des réseaux, il apparaît que la CC est relativement isolée des grands axes de transports du territoire.

Le bourg-centre d'Einville-au-Jard peut être privilégié pour un tiers-lieu au vu de son positionnement sur la départementale **914** qui structure l'EPCI du Nord au Sud.

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Accessibilité et réseaux

Accès en transport en commun

- Ligne réseau fluo
- Arrêt réseau fluo
- Car TER
- Le Sub
- Lunéo
- Stan

Autres moyens d'accès

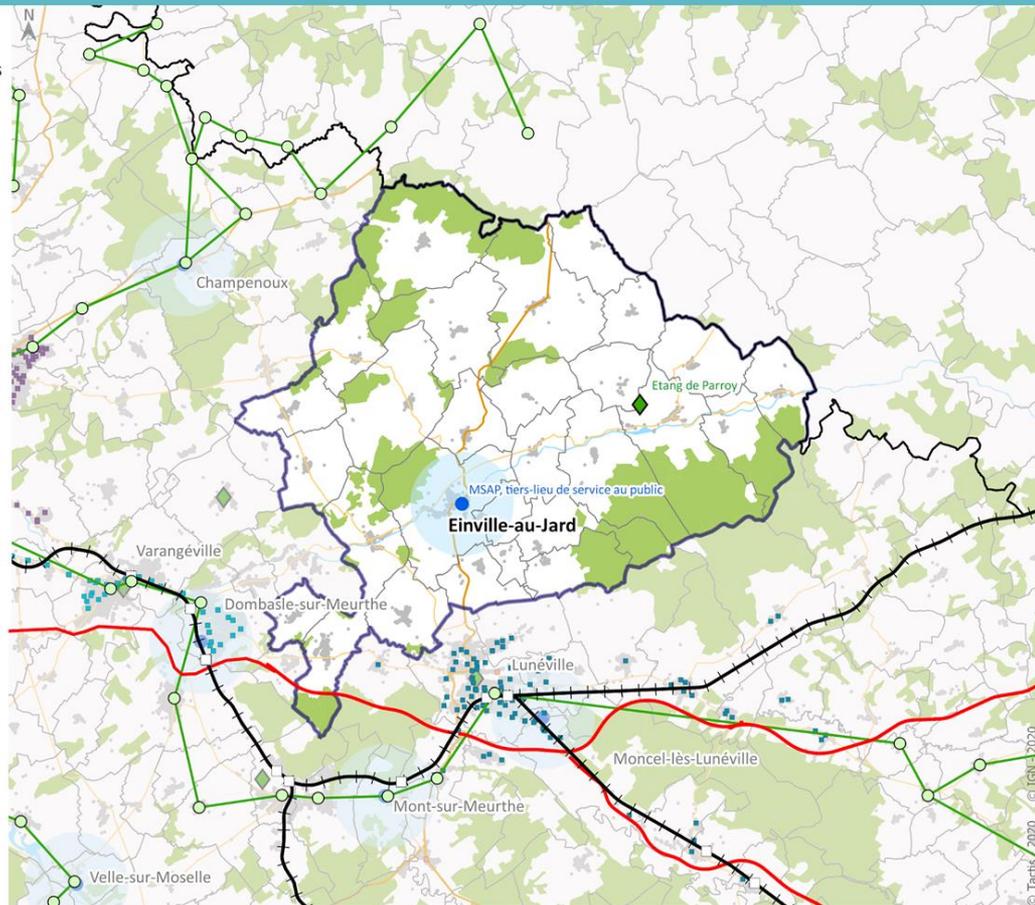
- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune
- Zone boisée
- Zone humide

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
 Methodologie Tactis
 Cartographie Tactis



Sources :
 Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
 Etude gares et haltes du Sud 54 (2018)

Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude de la densité de la population

Pour garantir la pérennité et la fréquentation des tiers-lieux sociaux, de services publics et, dans une moindre mesure, d'activité, il est primordial qu'ils soient localisés au plus près de la population.

La CC du Pays du Sânon (6 100 habitants) se démarque par son caractère rural et peu densément peuplé. **Avec 24 habitants au km² en moyenne, c'est l'EPCI le plus faiblement peuplé et le moins dense du Sud 54 (qui compte 93 habitants au km² en moyenne).**

- Au Sud du territoire, on note une plus grande densité autour du bourg-centre d'Einville-au-Jard et de quelques villages (Deuxville, Anthelupt, Courbesseaux). Celle-ci reste cependant à relativiser au vu du faible nombre d'habitants de ces espaces (1200 habitants à Einville-au-Jard).

L'implantation d'un tiers-lieu pourrait donc être envisagée au niveau d'Einville-au-Jard.

Sources :
Comparateur des territoires INSEE (2019)
Enquête Ménages Déplacements (2012-2013)

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Densité de population

- moins de 50 hab/km²
- entre 50 et 100 hab/km²
- entre 100 et 500 hab/km²
- plus de 500 hab/km²

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

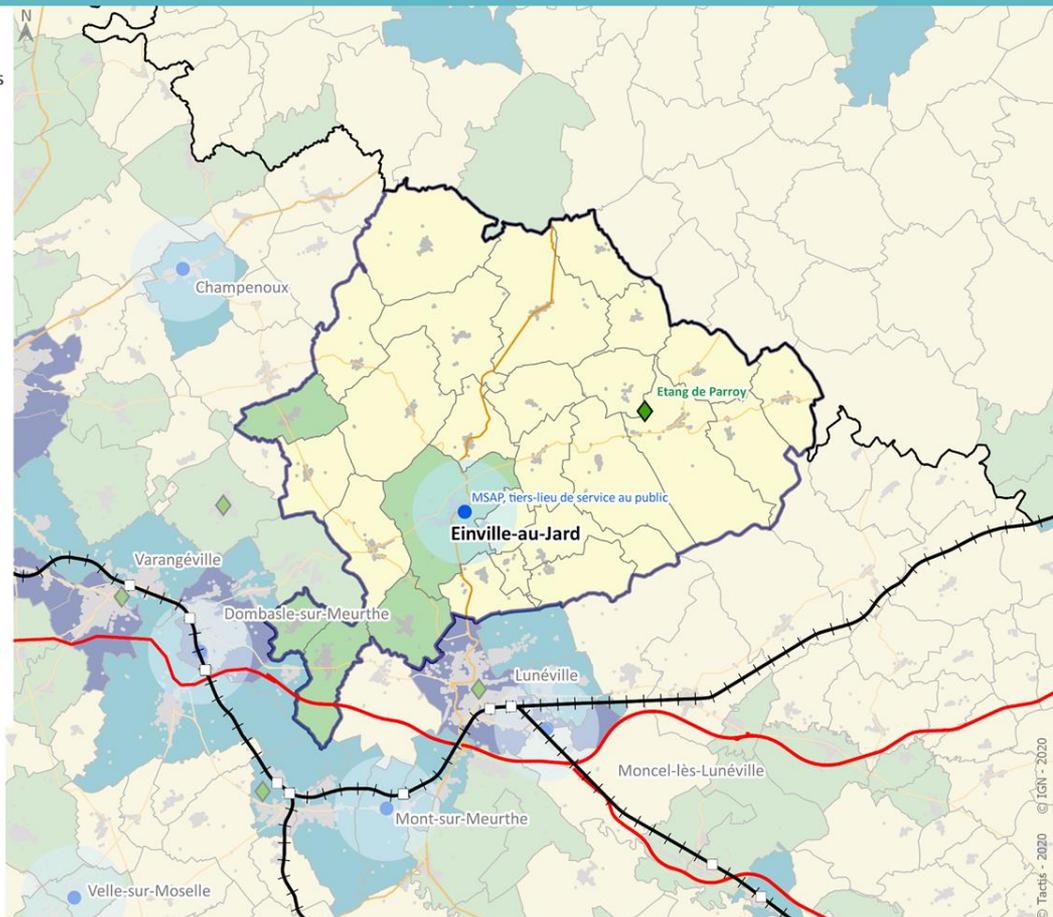
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis



Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude du nombre d'entreprises

La CC compte 1030 emplois.

Sur les 2 991 actifs, on estime compter **18 télétravailleurs**.

Sur les 232 entreprises, 69% sont sans salariés (indépendants, artisans, libéraux...) soit **162 potentiels travailleurs en recherche d'espaces partagés**.

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises/indépendants sur le Pays du Lunévillois priorisent **des espaces de co working ou de rencontre inter-entreprises**. Ce type de lieu trouverait donc son utilité **au plus proche de l'implantation** des entreprises. C'est d'ailleurs le projet mené par la CC du Pays du Sânon à Einville-au-Jard.

De plus, l'analyse des flux de mobilité révèle **une attraction forte des actifs hors du territoire**, notamment à l'Ouest en direction du bassin de Saint-Nicolas et de Nancy.

En conséquence, **l'implantation d'un tiers-lieu d'activité peut être envisagée** d'une part pour répondre à la demande des entreprises et d'autre part pour capter et retenir les flux de travailleurs. **Toutefois, au vu de la faible densité d'habitants sur le territoire, la question du taux de remplissage de cet espace pourra se poser et le dimensionnement devra être adapté en conséquence.**

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Nombre d'entreprises

- moins de 25 entreprises
- entre 25 et 50 entreprises
- entre 50 et 100 entreprises
- entre 100 et 500 entreprises
- plus de 500 entreprises

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

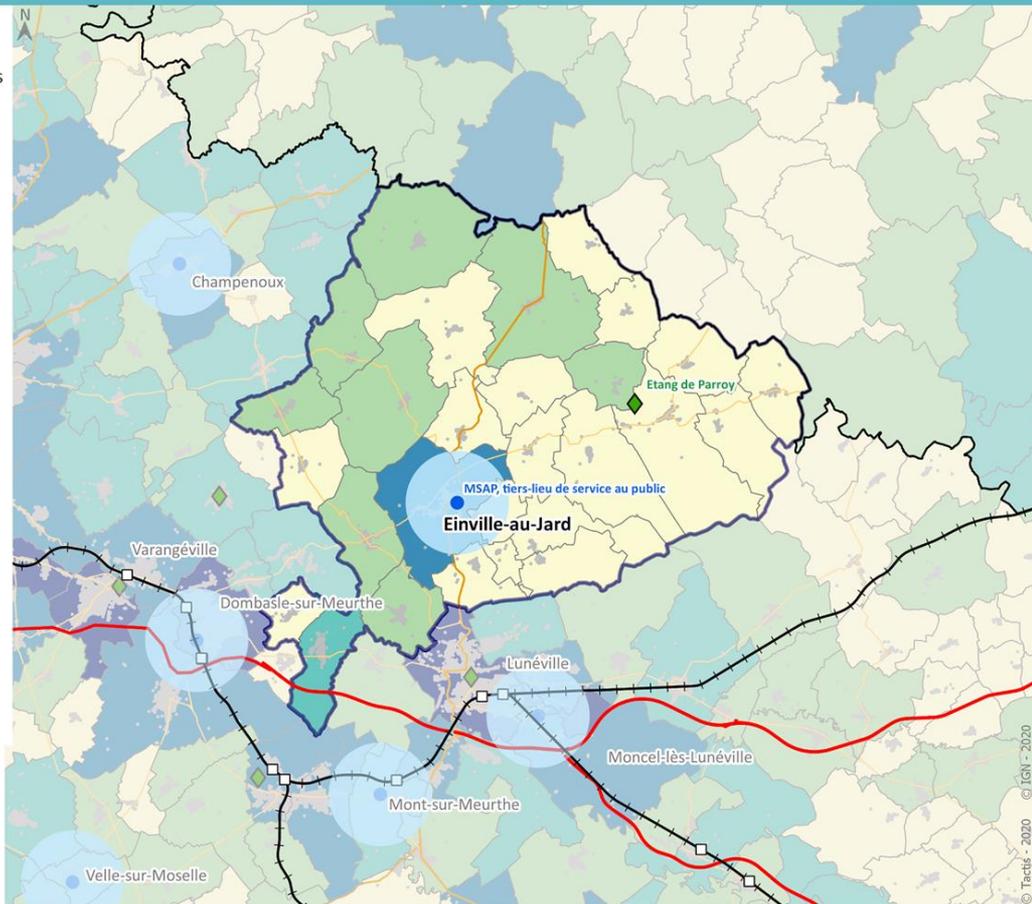
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Méthodologie Tactis
Cartographie Tactis



Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude du nombre d'artisans

Les artisans sont **peu nombreux** sur l'ensemble de la Communauté de Communes, qui en compte **116**. Cela reste néanmoins proportionnel compte tenu de la plus faible population du territoire : on compte **4,1% d'artisans dans la population active** (contre en moyenne 4,5% sur l'ensemble du Sud 54).

On remarque une plus forte présence dans le centre bourg de Einville-au-Jard (40 artisans) ainsi que la proximité avec la concentration d'artisans aux alentours de Lunéville à la bordure Sud du territoire.

Selon cette carte, il ne semble pas prioritaire de cibler un tiers-lieu d'artisanat sur le territoire.

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Nombre d'artisans

- moins de 25 artisans
- entre 25 et 50 artisans
- entre 50 et 100 artisans
- entre 100 et 250 artisans
- plus de 250 artisans

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

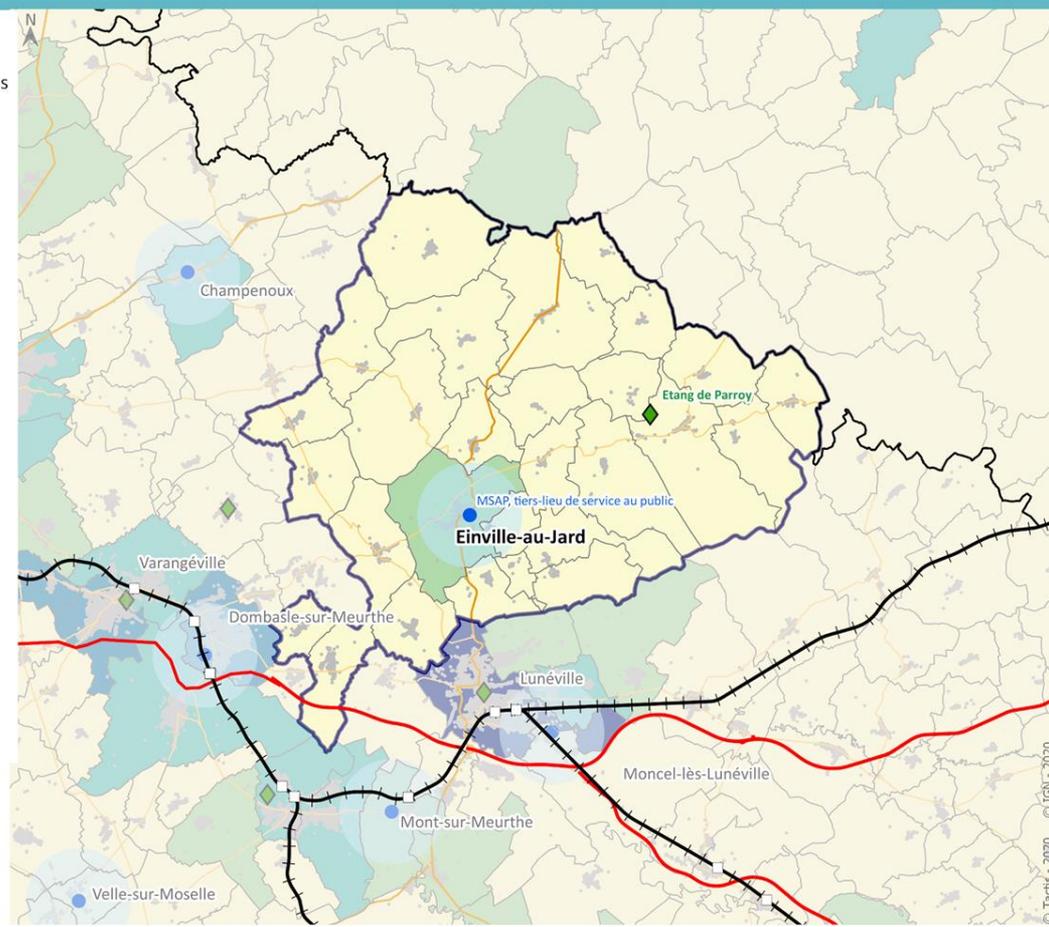
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis



Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude de la mobilité

La CC compte 2 991 actifs. **Au total, ce sont plus de 23 000 déplacements qui sont réalisés par jour par les habitants**, dont 13 300 hors de l'EPCI (soit 58%). 61% de ces déplacements qui s'effectuent en voiture.

Une forte proportion de ces déplacements est liée au travail (plus de 27%).

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Taux de mobilité

- moins de 50%
- entre 50% et 70%
- entre 70% et 90%
- plus de 90%

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

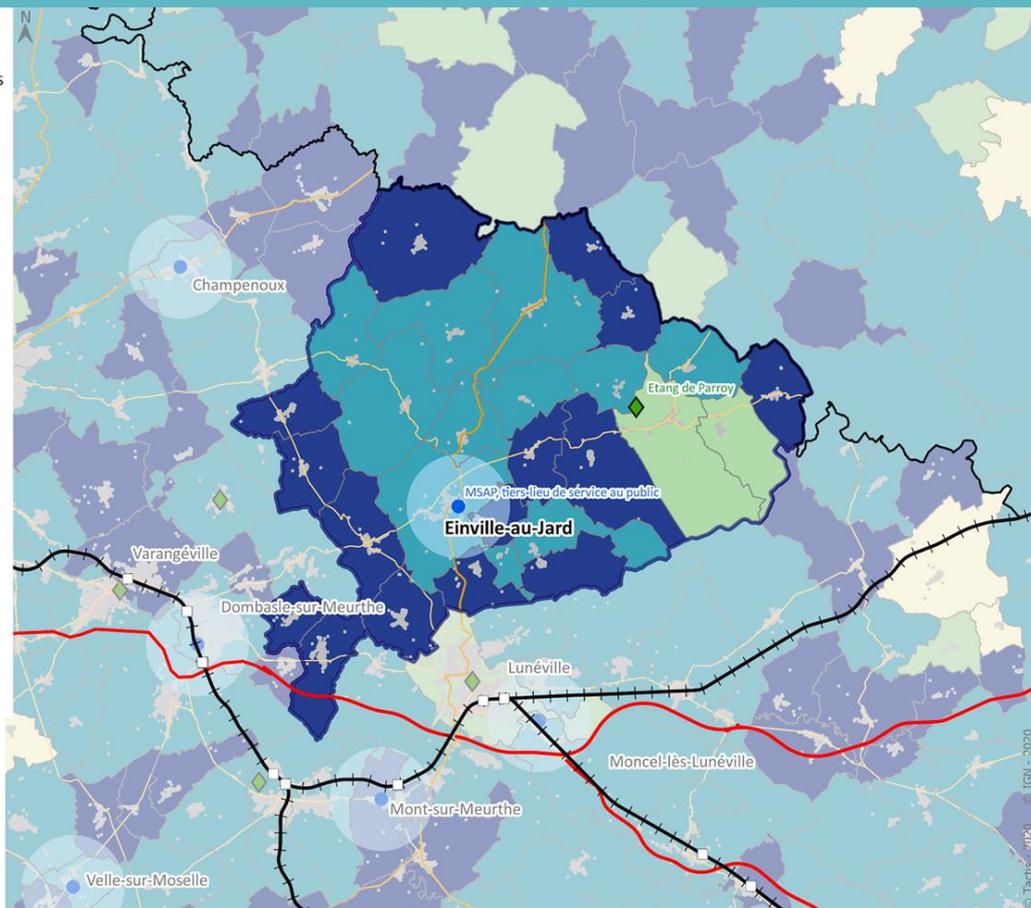
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
 Methodologie Tactis
 Cartographie Tactis



Sources :
 Données INSEE (2015/2018)
 Comparateur des territoires INSEE (2019)

Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude du taux de chômage

La CC du Pays du Sânon compte **256 chômeurs**, qui **représentent seulement 9,2% de sa population active**, soit le second taux le plus faible du territoire sur les treize EPCI (en moyenne 11,3% de chômeurs dans la population active).

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle **des zones plus touchées que d'autre**, notamment le long d'un axe Einville-au-Jard – Bezange-la-Grande (Nord/Sud), et sur une frange à l'Est du territoire à proximité de l'étang de Parroy (Coincourt, Bures, Bauzemont, Hénaménil...)

L'implantation de la Maison de services au public semble répondre à ces besoins d'inclusion et d'aide pour les personnes en recherche d'emploi.

Une réflexion sur l'élargissement des actions et services de cette MSAP pour attirer plus d'utilisateurs du territoire et atteindre de plus grandes externalités (redynamisation, nouvelle offre de services, lien social) peut être entamée à l'échelle de la Communauté de Communes.

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Taux de chômage

- moins de 6%
- entre 6% et 10%
- entre 10% et 14%
- plus de 14%

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

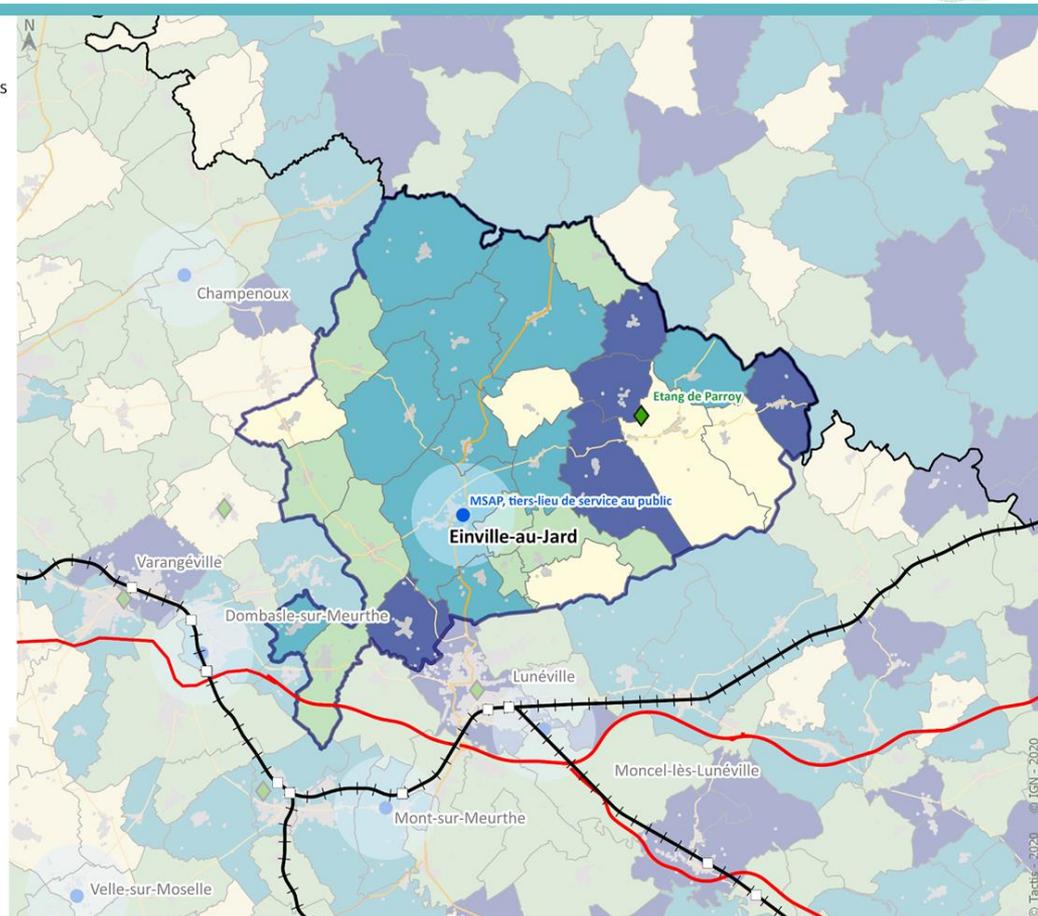
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Méthodologie Tactis
Cartographie Tactis



Analyse de la demande potentielle - CC du Pays du Sânon

Etude de l'indice de vieillissement

Si le taux de vieillissement est relativement constant sur le territoire, **l'Est autour de l'étang de Parroy se démarque encore par des potentiels besoins (inclusion numérique, accompagnement, lien social)**

L'analyse de cette cartographie révèle donc un besoin potentiel pour certaines catégories de la population au Nord et à l'Est du territoire.

Il est nécessaire d'étudier si la MSAP et d'autres structures existantes parviennent à répondre aux besoins de ces publics où si d'autres moyens doivent être mis en place pour les satisfaire (renforcement de la MSAP, partenariats, itinérance, local annexe...)

Localisation

- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- ◆ Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Indice de vieillissement

- moins de 20%
- entre 20% et 30%
- entre 30% et 40%
- plus de 40%

Accès

- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives

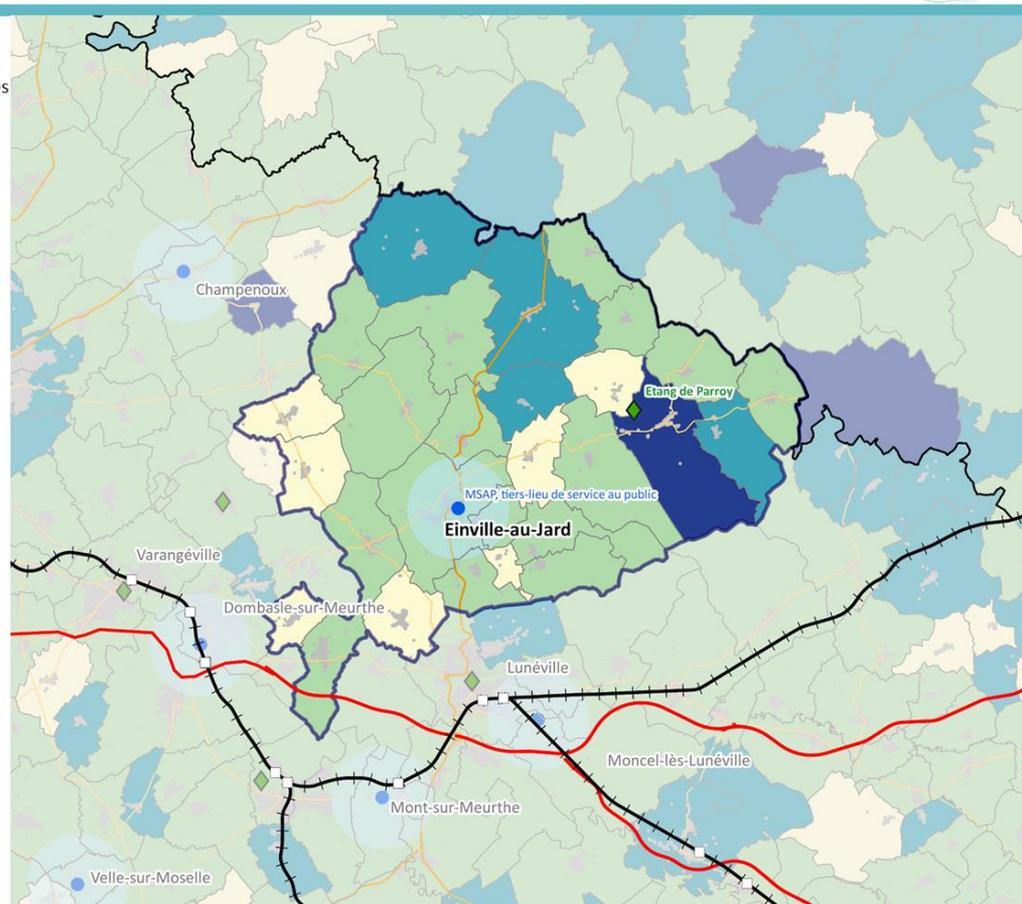
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte

- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis



Sources :
 Données INSEE (2015/2018)
 Comparateur des territoires INSEE (2019)

Proposition de zones d'intérêt à équiper : maximiser l'impact des dispositifs de Einville-au-Jard

L'analyse cartographique confirme des besoins sur le territoire en matière de :

- Inclusion numérique et accompagnement
- Accès aux services, création de lien social
- Animation et activités culturelles

Au regard de la faible densité du territoire et de ses conditions d'accessibilité, **il paraît nécessaire de se concentrer sur les dispositifs existants à Einville-au-Jard, centralité du territoire :**

- Maison de Services au Public d'Einville-au-Jard
- Projet de tiers-lieu d'activité envisagé par la Communauté de Communes

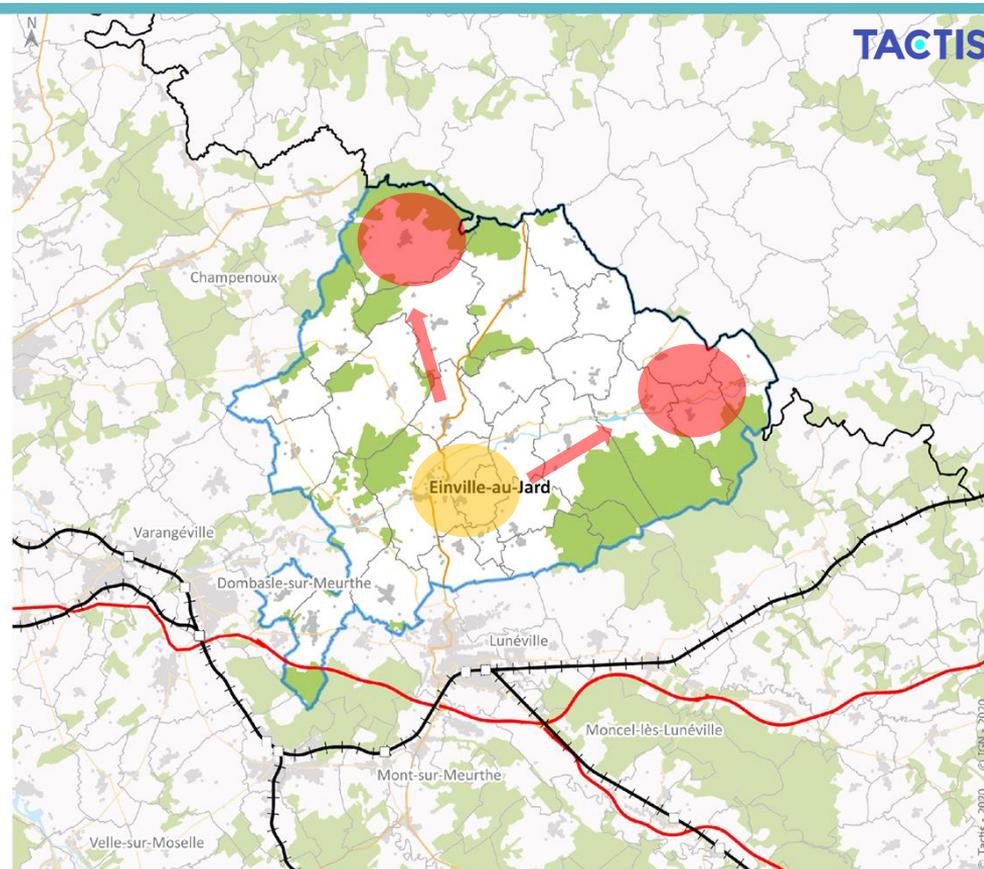
L'enjeu pour la Collectivité semble donc d'étudier les possibilités de renforcement de ces dispositifs (élargissement, offre de services, animation, communication...) pour :

- Atteindre un volume suffisant d'utilisateurs
- Rendre les services accessibles aux habitants les plus éloignés du territoire, notamment au Nord

- Axes routiers**
- Réseau autoroutier et national
 - Axe routier principal
 - Axe routier secondaire
- Limites administratives**
- ▭ Limite de l'intercommunalité
 - ▭ Département
 - ▭ Commune
- Fond de carte**
- 🏠 Zone bâtie
 - 💧 Zone humide
 - 🌲 Zone boisée

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFE, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis





4

Annexes

Éléments de méthode

Estimation du potentiel d'usagers de tiers-lieux d'activité :

- Le rapport de l'INSEE « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » (2019) nous donne une proportion du nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine par CSP (Cadres 11,1%, Professions intermédiaires 3,2%, employés 1,4% et Ouvrier 0,4%, autres CSP non représentées). **La proportion de ces personnes télétravaillant au moins un jour par semaine est donc un premier indicateur du potentiel de télétravailleurs, usagers des tiers-lieux d'activité** disponibles sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.
- Néanmoins, les télétravailleurs ne représentent que 12% des usagers des espaces de coworking. Les entreprises sans salariés (libéraux, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) représentent un second potentiel de personnes en recherche d'un espace de travail partagé (bureau, atelier, espace disponible ponctuellement...). **La proportion d'entreprises sans salariés est donc un second indicateur du potentiel d'usager de tiers-lieu d'activité** disponible sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.

De nouvelles perspectives pour le télétravail

- Il convient de préciser que **les chiffres du télétravail sont amenés à augmenter** : une étude Malakoff Médéric - Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises proposant à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus, **les pouvoirs publics soutiennent cette tendance** : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil...
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise de la Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un total de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffrait à **73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de la période de confinement**.
- Cependant, **il convient de ne pas confondre augmentation du télétravail** (travail à domicile imposé par le contexte sanitaire actuel, flexibilité croissante des structures) **et augmentation du coworking** (espace de travail partagé par plusieurs personnes d'entreprises et professions différentes). En effet, le contexte sanitaire actuel semble peu favorable au coworking et à la rencontre de travailleurs au sein d'un même espace clos...



Éléments de méthode

Données utilisées pour l'estimation du potentiel d'usagers du tiers-lieu culturel, social ou de service au public

:

- **Taux de mobilité** : il représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur **une commune différente de leur lieu de résidence** pour travailler. En croisant cette donnée avec les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacement Sud Meurthe-et-Moselle (nombre de déplacements journaliers par EPCI, proportion de ces déplacements hors de l'EPCI, proportion de ces déplacements qui s'effectuent pour le travail, part modale de la voiture dans ces déplacements...), il permet de quantifier et localiser l'impact d'une offre de lieu de travail au plus proche des zones de résidence.
- **Taux de chômage** : il représente la proportion de chômeurs parmi la population active. Sa représentation cartographique donne un indicateur pour identifier les zones où **l'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics peut constituer un facteur de redynamisation** et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.
- **Indice de vieillissement** : il représente le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieu de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.**

Sources des données :

- Etude de l'Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012-2013)
- Statistiques INSEE (Recensement de la population 2017 et rapport « *L'économie et la société à l'ère du numérique* » 2019)
- Résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude tiers-lieux (2020)

TACTIS



Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05



contact@tactis.fr



43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France



www.tactis.fr